

PRIERE A NOS ABONNES DE PAYER AU PLUS TOT.



PROVINCE DE QUÉBEC.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.
BOIS ET FORÊTS.

Québec, 28 août 1875.

AVIS est par le présent donné que, conformément aux dispositions de l'acte 36 Vic, cap. 9, les limites à bois suivantes seront offertes en vente par encan public, à l'Hôtel du Parlement, en cette ville, le vingt-huitième jour d'octobre prochain, aux conditions insérées plus bas, savoir :

AGENCE DE L'OTTAWA INFÉRIEUR

Limite Templeton No. 1. 1 mille carrés.
" Portland West A, 13 1/2 " "

AGENCE DE BONAVENTURE.

Limite Arrière New Richmond, 24 milles carrés.
Limite Arrière Maria, No. 1 Est, 12 milles carrés.

AGENCE DE RIMOUSKI.

Limite Massé, No. 1 Est, 16 milles carrés.
" Neigette No. 2 14 " "
" Macpès, No. 2 12 " "
" Duquesne, No. 1. 8 " "

CONDITIONS DE LA VENTE.

Les limites à bois ci-dessus décrites, suivant leur étendue donnée, plus ou moins, seront offertes en vente à une mise à prix à être déterminée le jour de la vente.

Les limites seront adjugées aux personnes qui offriront le plus haut bonus.

Le bonus et la vente foncière de la première année (de deux piastres par mille carré) devront être payés, dans chaque cas, immédiatement après la vente.

Les limites une fois adjugées, seront sujettes aux dispositions des règlements concernant les bois de la Couronne maintenant en force ou qui pourront le devenir par la suite.

Des plans indiquant les terrains ci-dessus désignés sont déposés au Département des Terres de la Couronne, en cette ville, ville, et au bureau des agents pour ces localités, et seront visibles de cette date jusqu'au jour de la vente.

H. G. MALHOTRÉ,
Commissaire.

Ste. Anne, 2 septembre 1875.



PROVINCE DE QUÉBEC

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées

au long dans la "Gazette Officielle de Québec," elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande) dans la "Gazette Officielle de Québec" en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publié dans le district concerné, et remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE ROUCHÉVILLE.

Greffier du Conseil Législatif.

C. M. MUIR,

Greffier de l'Assemblée Législative.

Québec, 10 Août 1875

MUSIQUE NOUVELLE!

MUSIQUE VOCALE :

Les deux mères	Boissière	25
Histoire d'oiseau	"	25
La classe aux papillons	"	25
Noble coursier	Henriou	55
Mademoiselle	Boissière	25
Pauvre rose	M. A. D.	25
Amour et prière	Lachman	25
Les lorgn. ties magiques	Caribaldi	50
Le dernier de l'orpheline	Boissière	25
La fontette et la prison	"	25
Les trois gâteaux	"	25
L'A'sace pleure: elle prie, elle attend!	Ben. Tayoux	40
A Saint-Blaise	Pessard	30
Chanson de Jean Prouvaire	Holmès	50
Amour et caprice	Bovy	25
Chanson d'été	Rupès	50

MUSIQUE INSTRUMENTALE :

Le lys	Spindler	40
Transports joyeux	Lambert	85
Souviens-toi	Spindler	40
Andalusia, valse	Pénavaire	75
Les goudoles	Delorme	50
Heures heureuses	"	50
Chant du Lazzarone	Kowalski	70
Paysane	Marmontel	75
Bergère	Kowalski	60
Rose des Alpes	Spindler	40
Bouquet de violettes	"	40
Feuilles d'automne, valse	Dauids	70
Nuit d'Asie	Marmontel	75
Pauvre fleur	Spindler	40
Feuilles d'automne	Kowalski	60
Méditation	"	60
Sur l'A triatique	"	60
Dreaming on the lake	Lott	80
Nuit et jour, valse	Lamothe	80
La jolie hongroise, valse	Fischer	60
Colombine, Polka	Dessaux	50

En vente chez

A. LAVIGNE,
Marchand de pianos et harmoniums, Éditeur de musique
114 rue St. Jean, QUÉBEC.

DÉPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, septembre, 1875.

L'ESCOMTE AUTORISÉ SUR les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 14 p. cent.

JAMES JOHNSON,

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.